

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : 9
Vœu sur les compteurs
Linky

Séance Ordinaire du Jeudi 17 Novembre 2016

Le Conseil Municipal de Bonneuil-sur-Marne, légalement convoqué le dix novembre deux mil seize, s'est réuni en séance ordinaire, le dix-sept novembre deux mil seize, salle de la Ferme du Rancy, à vingt heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Patrick DOUET, Maire.

Présents : M. P. DOUET, *Maire*, M. D. ÖZTORUN, M. A. MELLOULI, Mme MA OINARD, Mme C. MOREAU, M. M. SCEMAMA, M. N. ANDRIEU, M. S. MEKRI, *Adjoints au Maire*, Mme M. COTTET, Mme M. CARRON, M. JL GODIN, *conseillers délégués*, Mme A. MARGUERITE, Mme E. POUILLAUDE, M. G. GATINEAU, M. D. CAYRE, Mme M. GERVÉLAS, , M. JP ENZA, Mme S. BESNIER, M. A. LETELLIER-DENOUVRIES, Mme L. GONÇALVES, *conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice*.

Absents excusés et représentés :

Mme V. DOUET-MARCHAL procuration à M. D. CAYRE
Mme A. BOULAABI procuration à M. JL GODIN
M. M. MAZARI procuration à M. D. ÖZTORUN
Mme E. CHOYER procuration à Mme M. CARRON
M. H. DEFI procuration à M. P. DOUET
M. M. MEBEIDA procuration à M. A.K. MELLOULI
Mme Y. ID CHRIFE procuration à Mme N. ANDRIEU
M. E. DANGER procuration à M. M. SCEMAMA
M. S. OUSEDNIK procuration à Mme C. MOREAU
Mme D. SULEJMANI procuration à M. M. J.P. ENZA
Mme C. AUGROS procuration à Mme E. POUILLAUDE

Absents excusés : M. Y. ZEGGANE, M. Am. MELLOULI

Secrétaire : Mme ANDRIEU

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 33
Présents à la séance : 20
Représentés : 11
Votants : 31
Ont voté pour : 31
Ont voté contre :
Abstention :

Vœu refusant les compteurs Linky

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

ERDF a commencé à installer de nouveaux compteurs appelés « Linky » en décembre 2015.

La ville de Bonneuil-sur-Marne sera concernée de décembre 2017 à juin 2019 ;

Considérant que les compteurs actuels, encore fonctionnels, n'appartiennent pas aux prestataires mais aux collectivités ;

Considérant que le coût global de leur pose est estimé à 4,5 milliards d'euros qui seront répercutés sur les factures des usagers, leur imposant ainsi une surcharge financière ;

Considérant que les ondes émises par ces compteurs sont reconnues comme « potentiellement cancérogènes » ;

Considérant que le compteur est pourvu d'un interrupteur intégré qui permettra de procéder à des réglages et coupures sans même l'intervention d'un agent ;

Considérant que ces compteurs peuvent relever des données personnelles ;

DELIBERE

Article 1^{er} : S'oppose à l'installation des compteurs Linky :

- ✓ refuse que la population ait à régler cette installation
- ✓ refuse que la population soit exposée à des radiofréquences allant de 100 à 400 kilohertz
- ✓ refuse que les populations les plus précaires soient les premières victimes de ces compteurs munis d'un interrupteur intégré
- ✓ refuse l'intrusion dans la vie privée des usagers
- ✓ demande à ERDF de renoncer à son projet d'installer de tels compteurs à Bonneuil-sur-Marne

Article 2 : La présente délibération est approuvée *à l'unanimité*.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme, le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Attaché territorial,


Christiane MAHÉ

Certifié exécutoire compte tenu de la
Transmission en Préfecture le 24 novembre 2016
Et de la publication le 25 novembre 2016


Le Maire,
Par délégation,
L'Attaché territorial,
Christiane MAHÉ